



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1981 B 00026

Numéro SIREN : 320 544 000

Nom ou dénomination : EXCO ECAF

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2017 sous le numéro de dépôt 18088

SA EXCO ECAF



## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Fonds commercial	418 044		418 044	418 044
Autres immobilisations incorporelles	33 071	32 165	906	45
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles	426 066	337 402	88 664	103 141
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres immobilisations financières	32 584		32 584	32 584
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>909 765</b>	<b>369 567</b>	<b>540 198</b>	<b>553 814</b>
<b>Stocks</b>				
En cours de production de services	104 812		104 812	39 430
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	1 468 186	78 213	1 389 972	1 216 572
Fournisseurs débiteurs				35 984
Personnel	7 125		7 125	2 627
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	88 525		88 525	59 935
Autres créances	166 264		166 264	130 731
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	700 000		700 000	700 000
Disponibilités	266 179		266 179	214 695
Charges constatées d'avance	20 467		20 467	30 879
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 821 557</b>	<b>78 213</b>	<b>2 743 343</b>	<b>2 430 853</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 731 321</b>	<b>447 780</b>	<b>3 283 541</b>	<b>2 984 667</b>

Le présent acte a été  
déposé au Greffe du  
Tribunal de commerce  
de Bordeaux

31 AOUT 2017

sous le N°

18088

Certifié conforme,  
Le Président



EXCO ECAF

174 avenue DU TRUC 33700 MERIGNAC

Tél. 05 56 12 41 41

Mission de présentation des comptes annuels

## Bilan

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	92 500	92 500
Réserve légale	30 000	30 000
Autres réserves	324 303	406 207
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>103 248</b>	<b>118 096</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>850 051</b>	<b>946 803</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	29 625	35 200
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>29 625</b>	<b>35 200</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	150 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	525 897	379 304
<i>Personnel</i>	305 732	253 810
<i>Organismes sociaux</i>	274 255	280 358
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	263 799	227 511
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	24 492	30 710
Dettes fiscales et sociales	868 278	792 389
Autres dettes	123 585	178 270
Produits constatés d'avance	736 106	652 702
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 403 866</b>	<b>2 002 664</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3 283 541</b>	<b>2 984 667</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)
<b>PRODUITS</b>					
Production vendue	4 339 242	100,00	4 230 857	100,00	108 385
Production stockée	65 381	1,51	-57 631	-1,36	123 013
Subventions d'exploitation	20 512	0,47	17 222	0,41	3 290
Autres produits	59 059	1,36	26 943	0,64	32 116
<b>Total</b>	<b>4 484 195</b>	<b>103,34</b>	<b>4 217 392</b>	<b>99,68</b>	<b>266 803</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>					
Autres achats & charges externes	1 254 774	28,92	1 185 560	28,02	69 214
<b>Total</b>	<b>1 254 774</b>	<b>28,92</b>	<b>1 185 560</b>	<b>28,02</b>	<b>69 214</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>3 229 421</b>	<b>74,42</b>	<b>3 031 831</b>	<b>71,66</b>	<b>197 589</b>
<b>CHARGES</b>					
Impôts, taxes et vers. assim.	95 735	2,21	98 721	2,33	-2 986
Salaires et Traitements	2 049 908	47,24	1 923 474	45,46	126 434
Charges sociales	788 409	18,17	753 676	17,81	34 734
Amortissements et provisions	91 240	2,10	69 931	1,65	21 310
Autres charges	23 831	0,55	17 642	0,42	6 189
<b>Total</b>	<b>3 049 124</b>	<b>70,27</b>	<b>2 863 443</b>	<b>67,68</b>	<b>185 680</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>180 297</b>	<b>4,16</b>	<b>168 388</b>	<b>3,98</b>	<b>11 909</b>
Produits financiers	13 990	0,32	9 325	0,22	4 665
Charges financières			55		-55
<b>Résultat financier</b>	<b>13 990</b>	<b>0,32</b>	<b>9 270</b>	<b>0,22</b>	<b>4 720</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>194 287</b>	<b>4,48</b>	<b>177 658</b>	<b>4,20</b>	<b>16 629</b>
Produits exceptionnels	8 700	0,20	9 800	0,23	-1 100
Charges exceptionnelles	2 572	0,06	826	0,02	1 746
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>6 128</b>	<b>0,14</b>	<b>8 974</b>	<b>0,21</b>	<b>-2 846</b>
Participation des salariés	57 747	1,33	51 173	1,21	6 573
Impôts sur les bénéfices	39 420	0,91	17 363	0,41	22 057
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>103 248</b>	<b>2,38</b>	<b>118 096</b>	<b>2,79</b>	<b>-14 848</b>





**Comptes annuels**

**2016**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe comptable

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA SA EXCO ECAF

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 3 283 541 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 103 248 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'usage.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



## Règles et méthodes comptables

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 76 193 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	418 044			418 044
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 987	1 734	7 651	33 071
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>457 031</b>	<b>1 734</b>	<b>7 651</b>	<b>451 114</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	209 099			209 099
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	215 962	21 835	20 831	216 966
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>425 062</b>	<b>21 835</b>	<b>20 831</b>	<b>426 066</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	32 584			32 584
<b>Immobilisations financières</b>	<b>32 584</b>			<b>32 584</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>914 677</b>	<b>23 569</b>	<b>28 482</b>	<b>909 765</b>

### Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/12/2016

Éléments achetés	418 044
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	

<b>Total</b>	<b>418 044</b>
--------------	----------------



## Notes sur le bilan

### Amortissements des Immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 941	874	7 651	32 165
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>38 941</b>	<b>874</b>	<b>7 651</b>	<b>32 165</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	162 156	8 139		170 296
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	159 764	28 172	20 831	167 106
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>321 921</b>	<b>36 311</b>	<b>20 831</b>	<b>337 402</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>360 863</b>	<b>37 185</b>	<b>28 482</b>	<b>369 567</b>

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage.
- Les en cours des prestations sont valorisés au coût de production



## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 783 150 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	32 584		32 584
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 468 186	1 468 186	
Autres	261 914	261 914	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	20 467	20 467	
<b>Total</b>	<b>1 783 150</b>	<b>1 750 566</b>	<b>32 584</b>

Prêts accordés en cours d'exercice  
Prêts récupérés en cours d'exercice

### Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	297 684
Charges sociales - produits à recev	4 925
<b>Total</b>	<b>302 609</b>



## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 300 000,53 Euros décomposé en 12 279 titres d'une valeur nominale de 24,43 Euros.

### Provisions

#### Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	35 200	3 125	8 700		29 625
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>	<b>35 200</b>	<b>3 125</b>	<b>8 700</b>		<b>29 625</b>

#### Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation	3 125
Financières	
Exceptionnelles	8 700

### Dettes

## Notes sur le bilan

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 419 344 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	525 897	525 897		
Dettes fiscales et sociales	868 278	868 278		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	289 064	289 064		
Produits constatés d'avance	736 106	736 106		
<b>Total</b>	<b>2 419 344</b>	<b>2 419 344</b>		

(\*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(\*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(\*\*) Dont envers les associés 165 479

### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	436 493
Dettes provis. pr congés à payer	144 650
Dettes provis. pr partic. salariés	57 747
Personnel - autres charges à payer	103 335
Charges sociales s/congés à payer	57 860
Charges sociales - charges à payer	46 103
EFFORT CONSTRUCTION	7 994
Taxe professionnelle CAP	16 498
Clients - RRR à accorder	4 577
<b>Total</b>	<b>875 256</b>



## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	20 466		
<b>Total</b>	<b>20 466</b>		

### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	736 106		
<b>Total</b>	<b>736 106</b>		



## Autres informations

### Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 156 267 Euros

La société EXCO ECAF SA évalue ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite et engagements assimilés. Le montant de ces engagements au 31 décembre 2016 est estimé à 156 267 €, calculé en retenant notamment les hypothèses et critères suivants :

- \* Age du départ en retraite à 65 ans,
- \* Taux de progression des salaires de 1%,
- \* Taux moyen de rotation du personnel,
- \* Méthode rétrospective prorata temporis retenue (ancienneté acquise/ancienneté totale)

Ces engagements n'ont pas été provisionnés dans les comptes sociaux au 31 décembre 2015.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

### Intégration fiscale

1 - Société comprise dans un périmètre d'intégration :

Filliale de la société SOGEC sise 174 avenue du truc - 33700 MERIGNAC (SIREN 316581651).

2 - Application de la méthode de neutralité :

- \* Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées (filiale et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale.
- \* Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et considérées comme un gain immédiat de l'exercice.
- \* Les économies d'impôts réalisées par le groupe non liées aux déficits (correctifs, crédit d'impôts non remboursables des déficitaires) sont également conservées chez la société mère et sont également constatées en produits ou en charges.



**EXCO ECAF**  
**Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance**  
**au capital de 300 000 euros**  
**Siège social : 174 Avenue du Truc 33700 MERIGNAC**  
**RCS BORDEAUX 320 544 000**

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**DU 29 JUIN 2017**

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de surveillance les comptes annuels et le rapport de gestion dans les trois mois de la clôture de l'exercice.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Pour le Conseil de surveillance  
Christian DUBOSC



**EXCO ECAF**  
**Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance**  
**au capital de 300 000 euros**  
**Siège social : 174 Avenue du Truc 33700 MERIGNAC**  
**RCS BORDEAUX 320 544 000**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**DU 29 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin à 18h30,

Les actionnaires de la société EXCO ECAF, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 300 000 euros, divisé en 12 279 actions, dont le siège est 174 Avenue du Truc 33700 MERIGNAC, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, sur convocation faite par le Directoire selon lettre simple adressée le 12 juin 2017 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian DUBOSC, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Monsieur Philippe LAFARGUE et Monsieur André DAIDE, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Marie FERRANDO est désigné comme secrétaire.

Monsieur Jean-Marc SALANNE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 12 juin 2017 est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 12 279 actions sur les 12 279 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus du cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,

- La copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016,
- Le rapport de gestion du Directoire,
- Le rapport du Conseil de surveillance,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

A la suite de cette communication, le Comité d'entreprise n'a présenté aucune observation.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Directoire,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Augmentation du capital social d'un montant maximum de 9.000 euros par émission d'actions de numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce,
- Délégations de pouvoirs au Directoire en vue de fixer les modalités de l'émission des actions nouvelles et réaliser l'augmentation de capital,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Directoire et le rapport du Conseil de surveillance.

Puis le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux Comptes et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 103 247,71 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 103 247,71 euros  
Auquel s'ajoute un prélèvement sur les Autres Réserves de : 96.752,29 euros  
Pour former un bénéfice distribuable de : 200.000,00 euros

A titre de dividendes aux actionnaires : 200.000,00 euros  
Soit 16,288 euros par action

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par le Directoire.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2.264,03 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 197.735,97 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>EXERCICE</u>	<u>DIVIDENDES NETS</u>	<u>ABATTEMENT</u> <u>Art. 158-3 du CGI</u>
31/12/2015	200.000,00 €	197.735,97 € non éligibles 2.264,03 € éligibles
31/12/2014	200.000,00 €	197.703,39 € non éligibles 2.296,61 € éligibles
31/12/2013	100.000,00 €	98.803,32 € non éligibles 1.196,68 € éligibles

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et qu'aucune convention visée à l'article L. 225-86 dudit Code n'a été conclue au cours de l'exercice.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, décide, en application des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, de procéder à une augmentation du capital social d'un montant maximum de 9.000 euros, par l'émission d'actions de numéraire de 24,432 euros chacune à libérer intégralement en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Cette augmentation de capital, réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise que la Société devra mettre en place, est effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

*Cette résolution ne recueillant aucune voix n'est pas adoptée.*

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre réservé aux actionnaires au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) de la Société établi en commun par la Société et les sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 3344-1 du Code du travail et de l'article L. 233-16 du Code de commerce et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Directoire dans les conditions prévues aux articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

*Cette résolution ne recueillant aucune voix n'est pas adoptée.*

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de déléguer au Directoire avec, le cas échéant, faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs afin de fixer les autres modalités de l'émission des titres, et plus précisément pour :

1. Réaliser après la mise en place du plan d'épargne d'entreprise conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail qui devra intervenir dans le délai maximum de six mois, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la présente décision, l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules

délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires a été supprimé.

2. Fixer, le cas échéant, dans les limites légales, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, fixer la liste précise des bénéficiaires, le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée.

3. Fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail, en ayant recours, le cas échéant, à un expert indépendant pour la détermination de la valeur des actions sur la base d'une analyse multicritère.

4. Dans la limite du montant maximum de 9.000 euros, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles.

5. Fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ; recueillir les souscriptions.

6. Fixer, dans la limite légale de trois ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la Société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur.

7. Recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation.

8. Déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement.

9. Constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites en vertu de la présente délégation.

10. Le cas échéant, imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever, sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au niveau minimum requis par la loi.

11. Passer toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

12. Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

13. D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

*Cette résolution ne recueillant aucune voix n'est pas adoptée.*

## SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Christian DUBOSC



Les Scrutateurs  
André DAÏDE & Philippe LAFARGUE



Le Secrétaire  
Jean-Marie FERRANDO



**Jean-Marc SALANNE**

DIPLOMÉ e.s.i.s.c.a.  
EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ETAT  
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
ESPACE RIVE GAUCHE  
66, ALLEES MARINES  
64100 BAYONNE  
—  
TÉL. 05.59.52.81.82  
FAX 05.59.63.92.89  
E-MAIL : [ireco.jms@wanadoo.fr](mailto:ireco.jms@wanadoo.fr)

**EXCO ECAF**

**Société Anonyme au Capital de 300 000 €**

**Siège Social**

**174, Avenue du Truc**

**33700 – MERIGNAC**

—  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE**

—  
**EXEMPLAIRE GREFFE**

Jean-Marc SALANNE

DIPLOMÉ e.s.i.s.c.a.  
EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ETAT  
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
ESPACE RIVE GAUCHE  
66, ALLEES MARINES  
64100 BAYONNE  
TÉL. 05.59.52.81.82  
FAX 05.59.63.92.89  
E-MAIL : areco.jms@wanadoo.fr

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames,  
Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société anonyme **S.A. EXCO ECAF**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### ***I - Opinion sur les comptes annuels***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



## ***II - Justification des appréciations***

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je n'ai pas d'élément à porter à votre connaissance dans le cadre de la justification de mes appréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## ***III - Vérifications et informations spécifiques***

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Bayonne,

Le 9 juin 2017

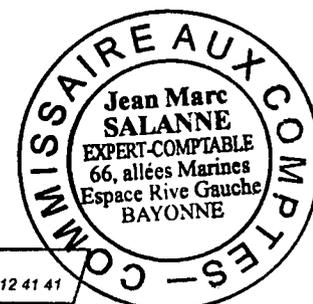


Jean-Marc SALANNE

Commissaire aux Comptes

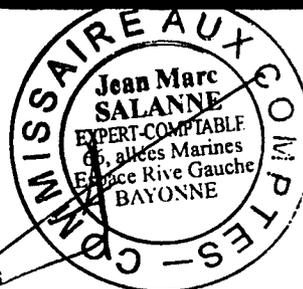
## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Fonds commercial	418 044		418 044	418 044
Autres immobilisations incorporelles	33 071	32 165	906	45
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles	426 066	337 402	88 664	103 141
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres immobilisations financières	32 584		32 584	32 584
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>909 765</b>	<b>369 567</b>	<b>540 198</b>	<b>553 814</b>
<b>Stocks</b>				
En cours de production de services	104 812		104 812	39 430
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	1 468 186	78 213	1 389 972	1 216 572
Fournisseurs débiteurs				35 984
Personnel	7 125		7 125	2 627
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	88 525		88 525	59 935
Autres créances	166 264		166 264	130 731
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	700 000		700 000	700 000
Disponibilités	266 179		266 179	214 695
Charges constatées d'avance	20 467		20 467	30 879
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 821 557</b>	<b>78 213</b>	<b>2 743 343</b>	<b>2 430 853</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 731 321</b>	<b>447 780</b>	<b>3 283 541</b>	<b>2 984 667</b>



## Bilan

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	92 500	92 500
Réserve légale	30 000	30 000
Autres réserves	324 303	406 207
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>103 248</b>	<b>118 096</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>850 051</b>	<b>946 803</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	29 625	35 200
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>29 625</b>	<b>35 200</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	150 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	525 897	379 304
<i>Personnel</i>	305 732	253 810
<i>Organismes sociaux</i>	274 255	280 358
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	263 799	227 511
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	24 492	30 710
Dettes fiscales et sociales	868 278	792 389
Autres dettes	123 585	178 270
Produits constatés d'avance	736 106	652 702
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 403 866</b>	<b>2 002 664</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3 283 541</b>	<b>2 984 667</b>



## Compte de résultat

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%	Variation absolue (montant)
<b>PRODUITS</b>					
Production vendue	4 339 242	100,00	4 230 857	100,00	108 385
Production stockée	65 381	1,51	-57 631	-1,36	123 013
Subventions d'exploitation	20 512	0,47	17 222	0,41	3 290
Autres produits	59 059	1,36	26 943	0,64	32 116
<b>Total</b>	<b>4 484 195</b>	<b>103,34</b>	<b>4 217 392</b>	<b>99,68</b>	<b>266 803</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>					
Autres achats & charges externes	1 254 774	28,92	1 185 560	28,02	69 214
<b>Total</b>	<b>1 254 774</b>	<b>28,92</b>	<b>1 185 560</b>	<b>28,02</b>	<b>69 214</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>3 229 421</b>	<b>74,42</b>	<b>3 031 831</b>	<b>71,66</b>	<b>197 589</b>
<b>CHARGES</b>					
Impôts, taxes et vers. assim.	95 735	2,21	98 721	2,33	-2 986
Salaires et Traitements	2 049 908	47,24	1 923 474	45,46	126 434
Charges sociales	788 409	18,17	753 676	17,81	34 734
Amortissements et provisions	91 240	2,10	69 931	1,65	21 310
Autres charges	23 831	0,55	17 642	0,42	6 189
<b>Total</b>	<b>3 049 124</b>	<b>70,27</b>	<b>2 863 443</b>	<b>67,68</b>	<b>185 680</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>180 297</b>	<b>4,16</b>	<b>168 388</b>	<b>3,98</b>	<b>11 909</b>
Produits financiers	13 990	0,32	9 325	0,22	4 665
Charges financières			55		-55
<b>Résultat financier</b>	<b>13 990</b>	<b>0,32</b>	<b>9 270</b>	<b>0,22</b>	<b>4 720</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>194 287</b>	<b>4,48</b>	<b>177 658</b>	<b>4,20</b>	<b>16 629</b>
Produits exceptionnels	8 700	0,20	9 800	0,23	-1 100
Charges exceptionnelles	2 572	0,06	826	0,02	1 746
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>6 128</b>	<b>0,14</b>	<b>8 974</b>	<b>0,21</b>	<b>-2 846</b>
Participation des salariés	57 747	1,33	51 173	1,21	6 573
Impôts sur les bénéfices	39 420	0,91	17 363	0,41	22 057
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>103 248</b>	<b>2,38</b>	<b>118 096</b>	<b>2,79</b>	<b>-14 848</b>

**Comptes annuels**

**2016**

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe comptable



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA SA EXCO ECAF

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 3 283 541 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 103 248 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'usage.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



## Règles et méthodes comptables

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 76 193 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.



## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	418 044			418 044
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 987	1 734	7 651	33 071
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>457 031</b>	<b>1 734</b>	<b>7 651</b>	<b>451 114</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	209 099			209 099
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	215 962	21 835	20 831	216 966
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>425 062</b>	<b>21 835</b>	<b>20 831</b>	<b>426 066</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	32 584			32 584
<b>Immobilisations financières</b>	<b>32 584</b>			<b>32 584</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>914 677</b>	<b>23 569</b>	<b>28 482</b>	<b>909 765</b>

### Immobilisations incorporelles

#### Fonds commercial

31/12/2016

Éléments achetés  
Éléments réévalués  
Éléments reçus en apport

**Total**

418 044

418 044



## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 941	874	7 651	32 165
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>38 941</b>	<b>874</b>	<b>7 651</b>	<b>32 165</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	162 156	8 139		170 296
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	159 764	28 172	20 831	167 106
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>321 921</b>	<b>36 311</b>	<b>20 831</b>	<b>337 402</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>360 863</b>	<b>37 185</b>	<b>28 482</b>	<b>369 567</b>

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage.
- Les en cours des prestations sont valorisés au coût de production



## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 783 150 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	32 584		32 584
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 468 186	1 468 186	
Capital souscrit - appelé, non versé	261 914	261 914	
Charges constatées d'avance	20 467	20 467	
<b>Total</b>	<b>1 783 150</b>	<b>1 750 566</b>	<b>32 584</b>

Prêts accordés en cours d'exercice  
Prêts récupérés en cours d'exercice

### Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	297 684
Charges sociales - produits à recev	4 925
<b>Total</b>	<b>302 609</b>



## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 300 000,53 Euros décomposé en 12 279 titres d'une valeur nominale de 24,43 Euros.

### Provisions

#### Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	35 200	3 125	8 700		29 625
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>	<b>35 200</b>	<b>3 125</b>	<b>8 700</b>		<b>29 625</b>

#### Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation	3 125
Financières	
Exceptionnelles	8 700

### Dettes



## Notes sur le bilan

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 419 344 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	525 897	525 897		
Dettes fiscales et sociales	868 278	868 278		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	289 064	289 064		
Produits constatés d'avance	736 106	736 106		
<b>Total</b>	<b>2 419 344</b>	<b>2 419 344</b>		

(\*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(\*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(\*\*) Dont envers les associés 165 479

### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	436 493
Dettes provis. pr congés à payer	144 650
Dettes provis. pr partic. salariés	57 747
Personnel - autres charges à payer	103 335
Charges sociales s/congés à payer	57 860
Charges sociales - charges à payer	46 103
EFFORT CONSTRUCTION	7 994
Taxe professionnelle CAP	16 498
Clients - RRR à accorder	4 577
<b>Total</b>	<b>875 256</b>



## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	20 466		
<b>Total</b>	<b>20 466</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	736 106		
<b>Total</b>	<b>736 106</b>		



## Autres informations

### Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 156 267 Euros

La société EXCO ECAF SA évalue ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite et engagements assimilés. Le montant de ces engagements au 31 décembre 2016 est estimé à 156 267 €, calculé en retenant notamment les hypothèses et critères suivants :

- \* Age du départ en retraite à 65 ans,
- \* Taux de progression des salaires de 1%,
- \* Taux moyen de rotation du personnel,
- \* Méthode rétrospective prorata temporis retenue (ancienneté acquise/ancienneté totale)

Ces engagements n'ont pas été provisionnés dans les comptes sociaux au 31 décembre 2015.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

### Intégration fiscale

1 - Société comprise dans un périmètre d'intégration :

Filiale de la société SOGEC sise 174 avenue du truc - 33700 MERIGNAC (SIREN 316581651).

2 - Application de la méthode de neutralité :

- \* Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées (filiale et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale.
- \* Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et considérées comme un gain immédiat de l'exercice.
- \* Les économies d'impôts réalisées par le groupe non liées aux déficits (correctifs, crédit d'impôts non remboursables des déficitaires) sont également conservées chez la société mère et sont également constatées en produits ou en charges.

